Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 007-240700864-20250925-2025_122-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal
LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 25 Septembre 2025

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 27 - votants : 33	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre** **Absents excusés ayant donné procuration : MATTEI Martine (procuration à CHAIX Marie-Pierre) ; SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; ORENES LERMA José (procuration à PUJUGUET Brigitte) ; GUINAULT Thérèse (procuration à MARCE Emilie) ; BOF Monique (procuration à M. BEAU Jacky) ; TRIOMPHE Sylvain (procuration à SALVI Corinne)** **Absents non excusés : LANDRAUD Maryline, PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2025- 122	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire – séance du 19 juin 2025

Vu

- Le Procès-Verbal du conseil communautaire du 19 juin 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_122-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le Procès-Verbal du conseil communautaire du 19 juin 2025

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700